

Strasbourg, le 30 juin 2021

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Dépôt d'un préavis de grève pour les personnels des Pôles Exploitation et Territoire de la DRIM

Monsieur le Président,

Au cours des derniers mois, nous avons eu l'occasion de vous saisir à plusieurs reprises au sujet de problématiques propres aux collègues des Pôles Exploitation et Territoires de la DRIM. A cet effet, nous avons dû intervenir sur la question des modalités de prise des RTT, sur le fonctionnement des PC routes, sur le calibrage des postes de chef d'équipe en CEI, et encore dernièrement sur le transfert des personnels de la DIR-Est. L'absence de réponses formelles ainsi que la persistance de certains soucis nous conduisent à déposer un préavis de grève.

Des collègues des CEI de la DIR-Est mais également d'autres CEI de la Collectivité nous ont sollicité à la suite de la récente note sur les gestions des RTT qui prendra effet au 1^{er} juillet 2021 et qu'ils jugent peu claire. Aucun agent dans le secteur haut-rhinois ne comprend la nécessité de devoir obligatoirement prendre des RTT par journée complète alors que la prise par demi-journée, jusqu'alors, ne posait de souci à qui que ce soit. Aucune raison tirée de l'intérêt du service ne justifie objectivement cette nouvelle posture d'autant que tous les autres agents de la Collectivité peuvent prendre leur RTT par demi-journée.

Le transfert des collègues de la DIR-Est au 1^{er} juillet 2021 pose de multiples questions d'organisation pour lesquelles aucune réponse concrète n'est apportée. Beaucoup de différences de traitement existent entre agents transférés et entre ceux en poste dans les autres CEI du bas-rhinois et haut-rhinois alors que les missions exercées sont les mêmes.

Le syndicat FOceA dépose un préavis de grève qui couvrira toute initiative de cessation du travail par les personnels des pôles Exploitation et Territoires de la DRIM afin de faire aboutir les revendications suivantes :

- Autorisation de prise des **RTT par demi-journée** sur demande de l'agent
- **Abandon du RTT imposé en période de VH** avant de prendre l'astreinte
- **Application immédiate des repos récupérateurs** après intervention aléatoire dans le territoire bas-rhinois
- **Octroi d'un VL de service pour les deux agents d'astreinte** en période estivale de chaque équipe dans le territoire bas-rhinois (un seul autorisé à ce jour)
- En cas d'interventions aléatoires en période estivale, **recours systématique aux équipes d'astreinte** pour les réaliser et non plus aux CEI qui ne sont pas d'astreinte dans le territoire bas-rhinois

- Octroi d'une **prime de fin d'année** pour les agents transférés dès leur intégration ou placement en détachement sans limitation de durée ainsi que pour les agents nouvellement recrutés par la CeA
- Création d'une **sujétion 2X3 voies** pour le CEI de Rixheim compte-tenu des niveaux de trafics et de la dangerosité des missions
- Versement **d'HS pour les patrouilleurs du samedi et du dimanche** sur le réseau du service autoroutier
- Octroi des **tickets restaurant aux personnels transférés** dès le 01/07/2021.

Ce présent préavis débutera à compter du mardi 6 juillet 2021 à 0h00 et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2021 à 24h00. Il couvrira les personnels des pôles Exploitation et Territoires mais également l'ensemble des personnels de la DRIM.

Conformément aux dispositions de l'article L521-3 du code du travail, notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour vous rencontrer et vous exposer plus précisément les revendications de nos collègues.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT